



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 89556

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le problème des accidents de la vie courante. Les ministres chargés de la consommation, de l'intérieur et de la santé ont souhaité qu'il accorde le label de grande cause nationale 2011 à la lutte contre ces accidents. 44 associations et fédérations représentant les quatre champs concernés (consommation, sécurité civile, santé, famille et interventions à domicile) viennent de fonder un Collectif de lutte contre les accidents de la vie courante pour défendre la candidature de cette grande cause nationale pour 2011. Les accidents de la vie quotidienne représentent un fléau plus meurtrier que l'insécurité routière et doivent être considérés comme des drames inévitables. Des campagnes adaptées et des actions menées par l'ensemble des acteurs concernés seraient susceptibles de réduire le nombre de ces accidents la vie courante grâce à la reconnaissance de cette grande cause nationale mobilisant tous les intéressés. Il lui demande quelles sont ses intentions et pour quelle date sera envisagée la reconnaissance de cette décision.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui a fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89556

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10461

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11963